

La version française suit

CARL Strengthening Capacity Committee - Terms of Reference

Revised and adopted in November 2022

Mandate and Role

The Strengthening Capacity Committee aims to advance strategic areas and core principle(s) outlined in [CARL'S Strategic Focus 2022-2025](#) and to strengthen local library strategic HR and facilities capacity by:

- Supporting leadership and workforce development across the broad spectrum of competencies required for success in contemporary research libraries.
- Encouraging research into areas of strategic focus to CARL.
- Advancing equity, diversity, and inclusion in research libraries.
- Enabling research libraries' work toward reconciliation, Indigenization, and decolonization, framed by the Truth and Reconciliation Commission of Canada's Calls to Action.
- Developing professional development opportunities for CARL library directors.
- Promoting mental health and wellness in the workplace.
- Identifying competencies for new and emerging roles to support the changes in teaching, learning and research.
- Developing strategies and programs that will foster the development of new competencies.
- Helping members to address resource management issues through evidence-based approaches, fostering leadership and providing a forum to exchange best practices.

Responsibilities

The Strengthening Capacity Committee will:

- Form working groups or subcommittees as needed to undertake projects or initiatives, or to advance goals.
- Adhere to the [CARL Committee Guidelines](#).
- Report regularly to the Board and to the membership at General Meetings.

Membership

- The Committee memberships consist of not fewer than 4, and, ideally, between 6 and 10 volunteer CARL library directors.
- The Committee should have at least one Board representative among its members, who acts as liaison with the Board. CARL's President and the Executive Director are ex officio members of all committees.
- A two-year commitment is requested, but members are free to leave a

committee at any time.

- CARL library directors may nominate a member of their senior team or staff with relevant and deep expertise to serve as a committee member, subject to the agreement of the Chair.
- The Chair of the Committee, as recommended by Committee members, will be approved by the Board and appointed for a term of two years. The term can be renewed as many times as the committee sees fit.
- Travel, accommodation and meal costs (aside from during the meeting) that are associated with participation are the responsibility of the participant's institution.

Subcommittees and Working Groups

The Committee will strike subcommittees or working groups as needed. The members of these groups need not all be members of the Committee, but the Chair of the subgroup normally will be. Subcommittee and working group mandates, chairs, members, and project budgeting will be approved by the Committee.

Comité sur l'accroissement de la capacité de l'ABRC - Mandat

Révisé et adopté en novembre 2022

Mandat et rôle

Le Comité sur l'accroissement de la capacité vise à faire progresser les domaines stratégiques et les principes fondamentaux décrits dans [l'orientation stratégique 2022-2025 de l'ABRC](#) et renforcer les capacités stratégiques des bibliothèques locales en matière de ressources humaines et d'installations en:

- soutenant le développement du leadership et de la main-d'œuvre dans le large éventail de compétences requises pour réussir dans les bibliothèques de recherche contemporaines.
- encourageant la recherche dans des domaines d'intérêt stratégique pour l'ABRC.
- faisant progresser l'équité, la diversité et l'inclusion dans les bibliothèques de recherche.
- facilitant le travail des bibliothèques de recherche vers la réconciliation, l'indigénisation et la décolonisation, encadré par les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada.
- créant des occasions de perfectionnement professionnel pour les directeurs de bibliothèque de l'ABRC.
- faisant la promotion de la santé mentale et du bien-être en milieu de travail.

- identifiant les compétences pour les rôles nouveaux et émergents afin de soutenir les changements dans l'enseignement, l'apprentissage et la recherche.
- développant des stratégies et des programmes qui favoriseront le développement de nouvelles compétences.
- aidant les membres à résoudre les problèmes de gestion des ressources grâce à des approches fondées sur des données probantes, en favorisant le leadership et en fournissant un forum pour échanger les meilleures pratiques.

Fonctions

Le comité d'enseignement et d'apprentissage :

- met sur pied des groupes de travail chargés d'entreprendre un projet ou une initiative ou de contribuer à l'atteinte d'un objectif
- se conformer aux [lignes directrices sur les comités](#) de l'ABRC.
- fait régulièrement rapport au Conseil et aux membres aux assemblées générales.

Membres

- Le comité est constitué d'au moins quatre et, idéalement, de six à dix bénévoles qui sont directeurs ou directrices de bibliothèque de l'ABRC.
- Le comité doit compter au moins un représentant du Conseil parmi ses membres. Le président/la présidente et le directeur général/directrice générales de l'ABRC sont membres d'office du comité.
- Un engagement de deux ans s'impose, mais les membres du comité sont libres de quitter celui-ci en tout temps.
- Les directeurs et directrices de bibliothèque de l'ABRC peuvent nommer un membre de leur équipe de direction ou du personnel ayant une expertise pertinente et approfondie pour siéger à un comité, sous réserve de l'accord du président
- Le président ou la présidente du comité, tel que recommandé par les membres du comité, sera approuvé par le conseil et nommé pour un mandat de deux ans. Le mandat peut être renouvelé autant de fois que le comité le juge opportun.
- Les coûts de déplacement, d'hébergement et de repas (autres qu'au cours de la réunion) associés à la participation sont à la charge de l'établissement du participant.

Sous-comités et groupes de travail

Le Comité mettra sur pied des sous-comités ou groupes de travail au besoin. Il n'est pas nécessaire que tous les membres de ces groupes soient membres du Comité, mais le président du sous-groupe le sera habituellement. Le Comité approuvera les budgets des projets, les membres, les président(e)s et les mandats des groupes de travail et des sous-comités.